



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marine

Question écrite n° 31899

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaite attirer l'attention du M. le ministre de la défense sur le fonctionnement des services de gestion des effectifs de la marine nationale. Des formations, sanctionnées par des contrôles de connaissance, sont dispensées aux militaires expérimentés, volontaires pour servir dans les sous-marins. Or, les stagiaires peuvent se voir refuser l'accès à un poste correspondant à leur nouvelle qualification. Il lui demande donc s'il ne serait pas préférable d'adapter l'octroi de telles formations au nombre de places réellement disponibles dans les unités concernées.

Texte de la réponse

La formation du personnel destiné à embarquer à bord des sous-marins est à la fois longue et complexe. C'est pourquoi elle a pu, pour certains, être engagée avant que ne soient annoncées les mesures de restructuration qui ont conduit au désarmement anticipé de plusieurs unités. Ce décalage a eu pour conséquence une certaine inadéquation entre les formations dispensées aux futurs sous-mariniers et les affectations reçues. Il convient toutefois de souligner que le pourcentage de personnel formé qui ne sert pas à un poste correspondant à ses qualifications reste inférieur à 2%. Il est appelé à se résorber à brève échéance, dans la mesure où les flux de formation ont été ajustés au nouveau format des forces sous-marines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31899

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3898

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5035